

Comité d'appel du 26 novembre 2021 (2)

Concerne : journée 4 du championnat par carrés en DH au Riviera le 13 novembre (match 12 entre le Riviera 1 et le BBC 2).

Faits : un imbroglio administratif suit l'encodage dans le Bridgemate à la table, la non-vérification des scores et des résultats par les deux équipes, la demande à l'arbitre du jour du BBC 2 (par le biais de M. Jean-François Jourdain) d'un changement de score le soir-même et, in fine, une ultime correction de ce score le surlendemain quand le Riviera 1 s'est aperçu de l'anomalie. L'arbitre du jour, M. Hans van Staveren, joint le lundi 15 novembre, est outré par la tournure des événements mais il ne 'punit' pas parce que a) ce n'est plus de son ressort et b) il ne veut pas s'immiscer dans le débat de l'attribution de pénalités selon les règlements de la F.B.B. Il renvoie donc la balle au directeur de l'arbitrage, M. Robert Ketels, qui attribue une pénalité d'1VP au BBC 2 pour un ensemble d'infractions. Le BBC 2 interjette appel le jeudi 18 novembre par le biais de son capitaine, M. Daniel Kurgan, arguant la toute bonne foi de son équipe (plus particulièrement celle de M. Jean-François Jourdain), tout en se posant la question s'il est dans les prérogatives du directeur de l'arbitrage d'attribuer des pénalités après la rencontre.

Le comité d'appel est composé de M. David Johnson, M. Claude Renard et M. Guy Van Middelem, président.

Présents : M. Robert Ketels, directeur de l'arbitrage et M. Jean-François Jourdain. La séance est ouverte à 20.45 heures. M. Robert Ketels relate la chronologie des faits : omission de vérification des scores dans le Bridgemate, omission de vérification des résultats entre les deux équipes, la demande d'un changement de score le soir-même, l'échange de mails qui a abouti à la légitimation du résultat et sa décision finale. Il lui semble légitime, vu la multiplicité des infractions commises, de donner ce VP de pénalité. M. Jean-François regrette les péripéties liées à la hâte habituelle après la dernière rencontre du jour et confirme sa toute bonne foi dans le changement erroné du score.

Le comité se retire pour se concerter. La bonne foi de tous les interlocuteurs de 'l'affaire' n'est certainement pas mise en cause. Mais, même si ce n'est pas explicitement écrit, le comité trouve normal que le directeur de l'arbitrage puisse prendre une décision de ce type, considérant a) que le rôle de l'arbitre du jour se termine quand les rencontres se sont déroulées et que les scores sont entérinés (que

son travail administratif est terminé) ; et b) que le directeur des compétitions, M. Paul Meerbergen (non convoqué), aurait pu prendre une décision identique. Quant à la justesse ou non du VP de pénalité, le règlement précise dans les infractions administratives qu'un avertissement est donné à la première incartade, 1VP à la deuxième et 2 VP's aux suivantes. L'ensemble des infractions commises par le BBC 2 justifie ici la pénalité attribuée. Le comité d'appel rappelle sa recommandation que chaque infraction, *de tout type*, qui mène à un problème *évident* avec arbitrage et/ou appel, mérite une pénalité *automatique* d'1 VP.

La caution (100,- € versé par le BBC 2) est rendue par la F.B.B.

La séance est close vers 21.30 heures.

Pour le comité d'appel, Guy Van Middelem, président